

## COMMUNE DE CREUZIER-LE-VIEUX

Le 13 décembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 07 décembre 2021, s'est réuni à 19h15 en session ordinaire, à la Salle des Fêtes du complexe sportif J-C TULOUP, sous la présidence de **Monsieur Bernard CORRE**, Maire.

**Présents** : M. Bernard CORRE (Maire), Mme BOUILLON, M. CORRE (Daniel), M<sup>me</sup> SOARES, M. QUAIRE, M<sup>me</sup> JAYAT (Adjoints), M. CROUZIER, M. GODEFROY, M<sup>me</sup> BRADEL, M. FAYET, Mme GAILLE, M. GOUGAT, M<sup>me</sup> GONDAT, Mme ARNOUX, M<sup>me</sup> FINAT, M. BERTIN, M. LEDET, M<sup>me</sup> RICHE et M. MORIGNAT (Conseillers municipaux).

**Représentés** : M<sup>mes</sup> GOUBEL et PORTEJOIE, MM. BUCK et MARQUIS

M. FAYET a été élu secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

**APPROBATION**, à l'unanimité, du compte-rendu du 15 novembre 2021 par les membres présents.

### **I/ DELIBERATIONS :**

#### **1/ PERSONNEL**

- **Temps de travail** : suite à la loi du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique, le temps de travail de tous les agents est modifié afin de mettre en application les 1 607h annuels à compter du 01/01/2022 (1 vote contre : M. CROUZIER).

- **Indemnité d'astreinte** : les élus instaurent (à l'unanimité) une astreinte pour les agents tenus, pour des raisons de nécessités de service, de demeurer à leur domicile ou à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir dans le cadre d'activités particulières. Le recours à l'astreinte est possible dans le cadre du plan d'intervention de viabilité hivernale mis en place chaque année par la commune afin d'assurer le déneigement des voiries et espaces publics par les agents du service technique.

Le montant brut de l'indemnité d'astreinte versée aux agents techniques :

Type d'astreinte	Période d'astreinte	Montant de l'indemnité
Astreinte de sécurité	Semaine complète	149,48 €
	Nuit	10,05 € (ou 8,08 € si astreinte inférieure à 10 heures)
	Samedi ou jour de récupération	34,85 €
	Dimanche ou jour férié	43,38 €
	Week-end (du vendredi soir au lundi matin)	109,28 €

- **Indemnité horaire pour travaux supplémentaires** : les élus instaurent (à l'unanimité) le régime des IHTS en faveur des agents de catégorie C et B (titulaire, stagiaire, non titulaire, contractuel) susceptibles de les percevoir, dès lors que l'emploi occupé implique la réalisation effective d'heures supplémentaires et que le travail supplémentaire réalisé n'a pas fait l'objet d'une compensation sous la forme d'un repos compensateur décidée expressément par l'autorité territoriale. Les agents pourront effectuer des heures supplémentaires à la demande du responsable hiérarchique et/ou l'autorité territorial et de manière exceptionnelle et très ponctuelle. L'IHTS n'est pas cumulable avec l'IFTS.

- Création d'un poste temporaire d'accroissement d'activité : afin de faire face aux besoins d'encadrement du centre de loisirs, il est nécessaire de créer un poste non permanent d'accroissement temporaire d'activité. Accord unanime des élus.

## **2/ URBANISME** (à l'unanimité)

- Dématérialisation des demandes d'urbanisme : les élus votent l'ouverture d'un guichet numérique des autorisations d'urbanisme permettant aux pétitionnaires de déposer leur demande d'urbanisme de façon dématérialisée sur une plateforme dédiée, à compter de 01/01/2022.

- Délimitation de zones : dans le cadre de 2 opérations d'aménagement, les élus déterminent les limites des zones correspondantes et prévoient les acquisitions de terrains pour une résidence seniors non médicalisée (Les Guinards) et pour un futur secteur à vocation d'habitat (Les Roussilles). Ces aménagements pourraient faire l'objet d'expropriation (6 abstentions : Mmes GONDAT, FINAT et RICHE, MM. BERTIN, LEDET et MORIGNAT).

## **3/ SDE03**

Les élus votent à l'unanimité les termes d'une convention constitutive du groupement de commandes, multi-énergies (gaz et électricité) et indépendantes du niveau de puissance, qui simplifiera les relations entre les membres du groupement et le SDE03.

## **4/ DENOMINATION D'UNE VOIE**

Dans le cadre d'un projet de construction d'un lotissement aux abords de la rue des Fleurs, les élus décident à l'unanimité le changement du nom de l'Impasse des Cartonées en la rue des Bleuets.

\* \* \* \* \*

## **II/ QUESTIONS DIVERSES**

- MAPA : dans la perspective d'acquérir de nouveaux matériels de voirie, une consultation de 7 entreprises a été lancée et la phase de négociation est en cours. Une décision sera à prendre en janvier prochain quant au choix de l'offre financière et du matériel retenus.

- un radar pédagogique sera prochainement installé sur la voirie afin de prévenir la vitesse et pour analyse des informations récoltées.

- les vœux du Maire prévus le 14 janvier 2022 ne seront maintenus qu'en fonction des conditions sanitaires

Séance levée à 20h30

\* \* \* \* \*

Vu par Nous, Bernard CORRE, Maire de la commune de Creuzier-le-Vieux (Allier),  
pour être affiché le 17/12/2021 à la porte de la Mairie.

